



# SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE PARTHENAY-DE-BRETAGNE

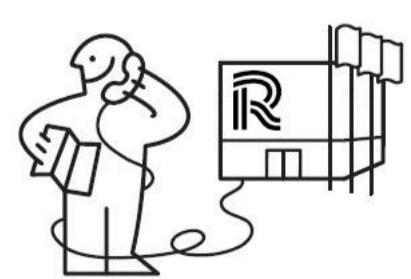
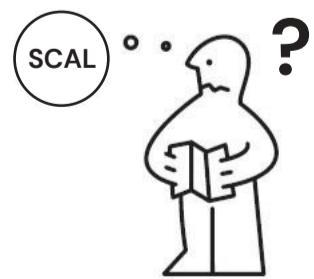
version décembre 2024, indice B,  
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

**les éclaireurs**

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière  
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

**Luminescence**

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES  
MÉTROPOLE**

**DV-Eclairage Public**  
02 23 62 24 01  
[dvep@rennesmetropole.fr](mailto:dvep@rennesmetropole.fr)

# QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

## RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

### Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

**Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage**

### Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

**Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.**

## DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détailées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

# ORGANISATION DES DOCUMENTS

## TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.



cartes horaires



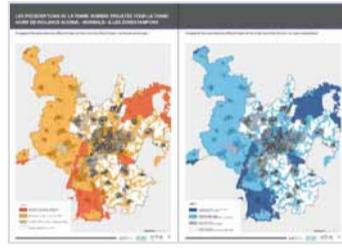
principes de la trame sombre projetée



fiches typologiques et déclassements de la trame sombre



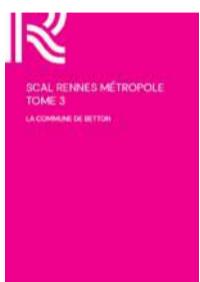
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



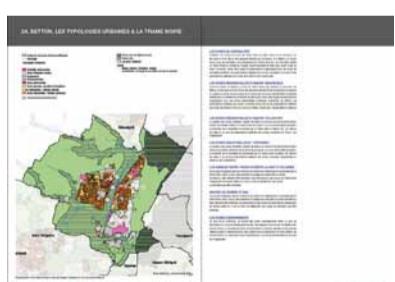
## TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



# QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

## LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITaine

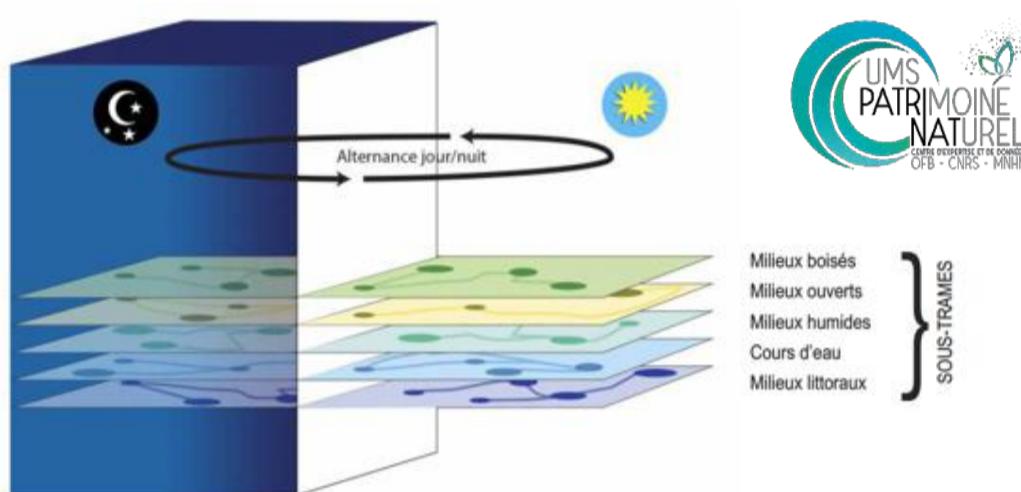
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

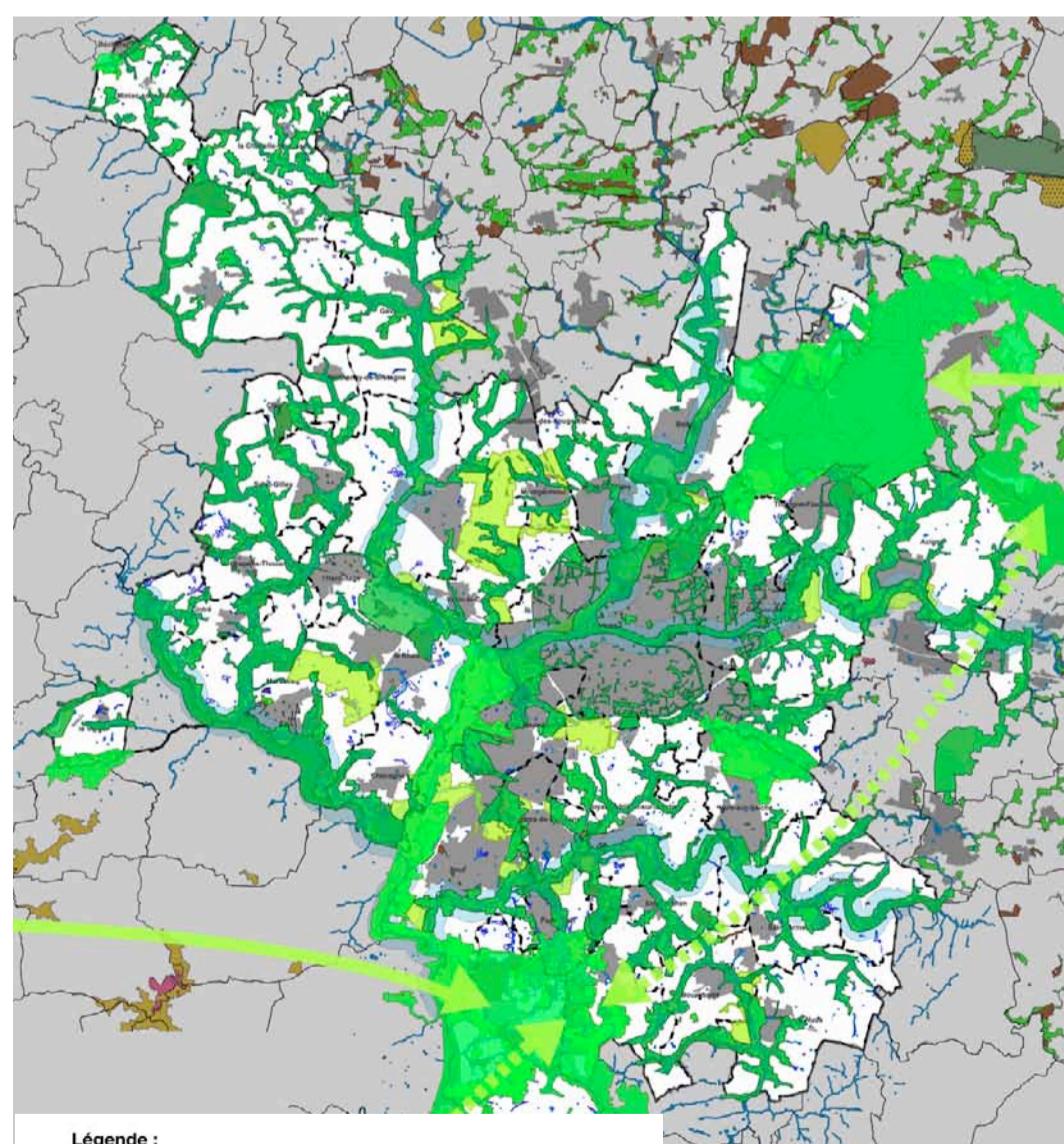


### Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

**La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.**

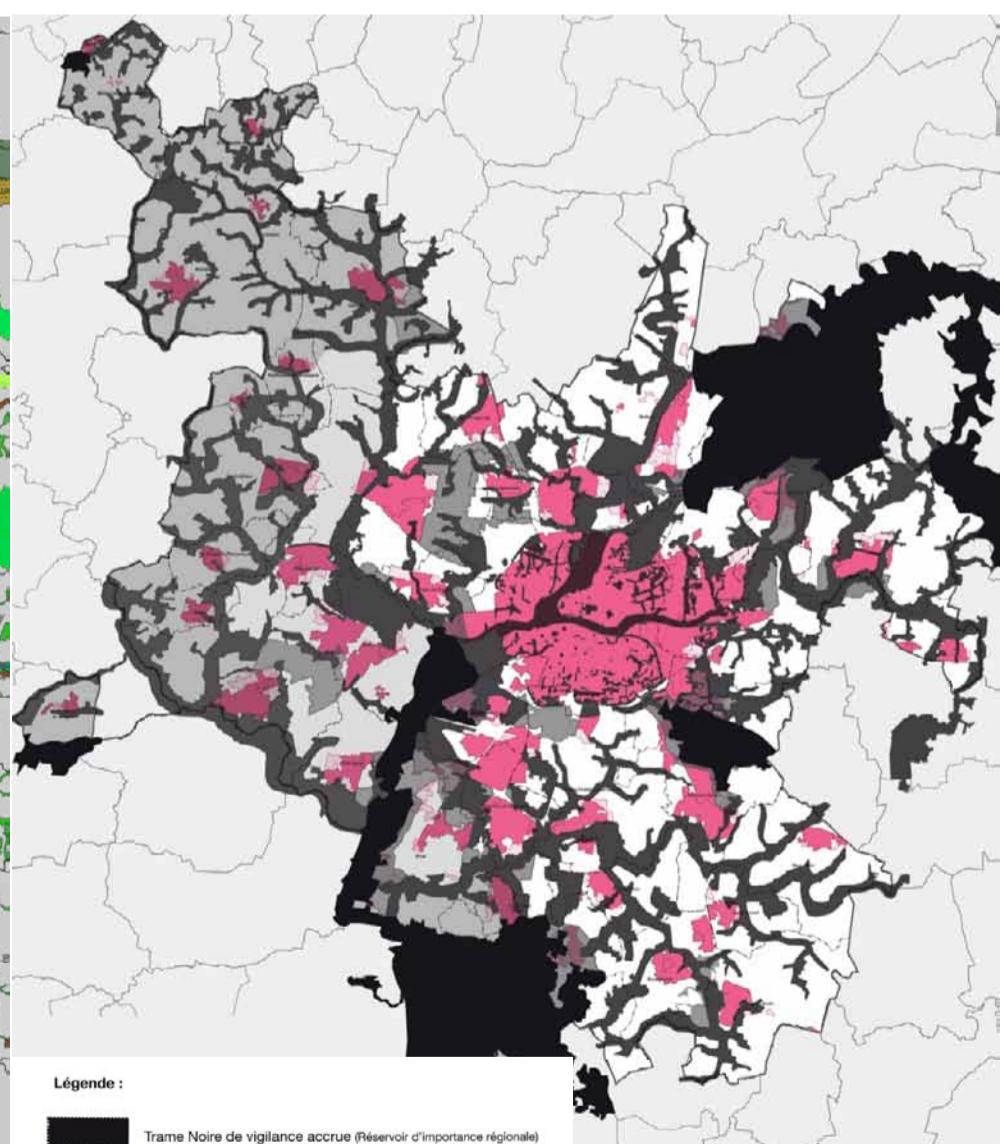
La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



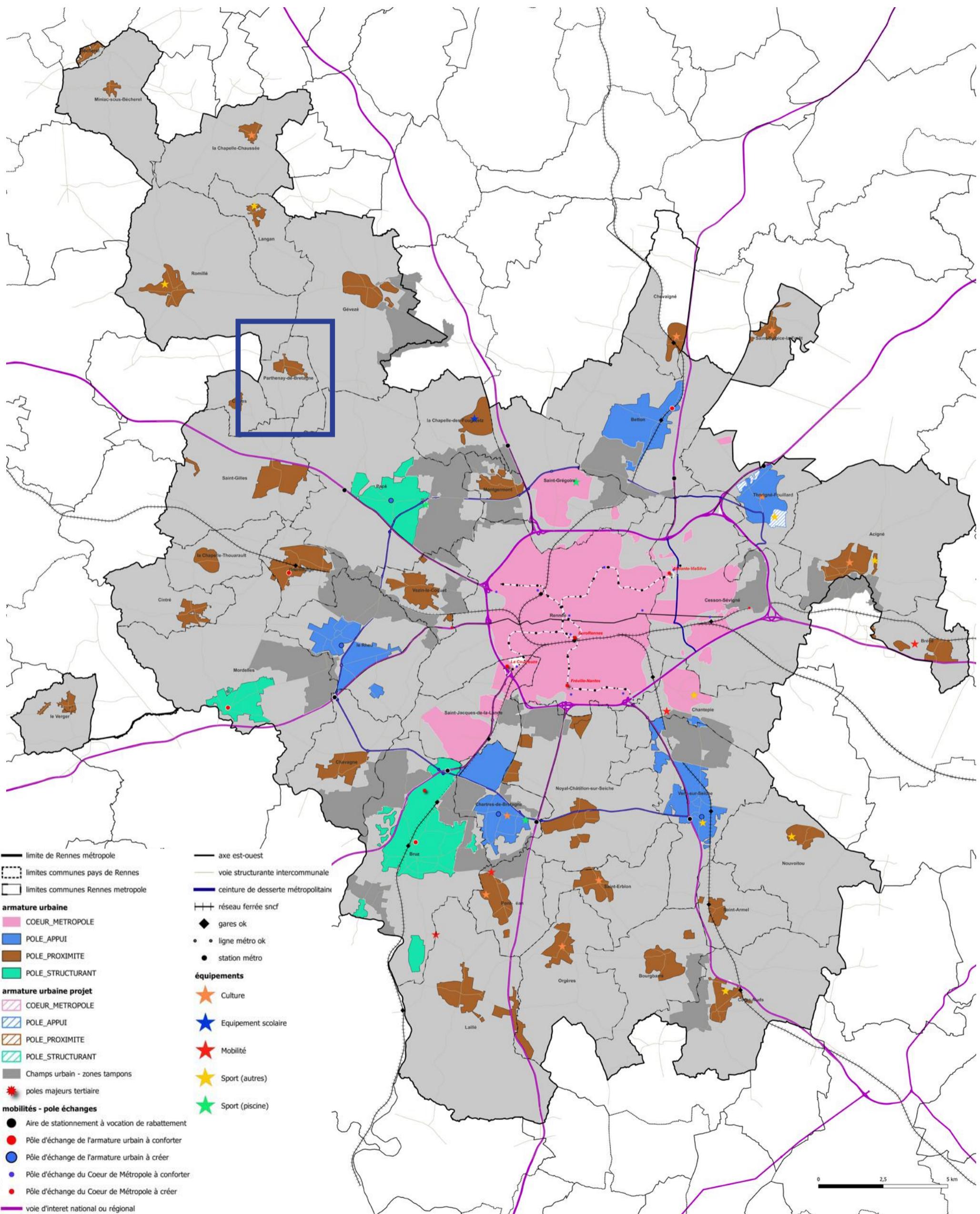
**Légende :**  
Corridor écologiques régionaux :  
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au nord-sud  
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au est-ouest  
- Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux  
Continuités écologiques métropolitaines :  
- Espaces de connexions et de corridors écologiques  
- Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

# PARTHENAY-DE-BRETAGNE - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



# PARTHENAY-DE-BRETAGNE - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Parthenay-de-Bretagne est une commune située au nord-ouest de Rennes, à environ 18 km du centre.

Le tissu urbain de Parthenay-de-Bretagne est marqué par une densité modérée, avec une prédominance de l'habitat individuel. Le centre-bourg constitue le cœur historique de la commune, autour duquel se sont développés des quartiers résidentiels plus récents, témoignant d'une urbanisation progressive. La centralité est structurée par quelques équipements publics : école, mairie, commerces de proximité. En périphérie du bourg, on observe des zones pavillonnaires.

L'activité agricole est très présente sur le territoire communal, ce qui contribue à maintenir le caractère bocager.

La commune est traversée par les ruisseaux de la Cotardière et du Petit Bois, participant au maillage bleu du territoire. Quant au maillage vert, Parthenay-de-Bretagne ne compte pas de vastes forêts mais dispose de plusieurs boisements ponctuels et haies bocagères qui forment des corridors écologiques.

## QUALITÉ DE VIE

Parthenay-de-Bretagne est une commune aux qualités patrimoniales et paysagères, dans un cadre rural qui bénéficie de la proximité de la métropole rennaise. Ce cadre de vie équilibré, alliant développement résidentiel et préservation des espaces naturels, contribue à la qualité de vie.

## LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Parthenay-de-Bretagne est une commune qui constitue un pôle de proximité dans la métropole.

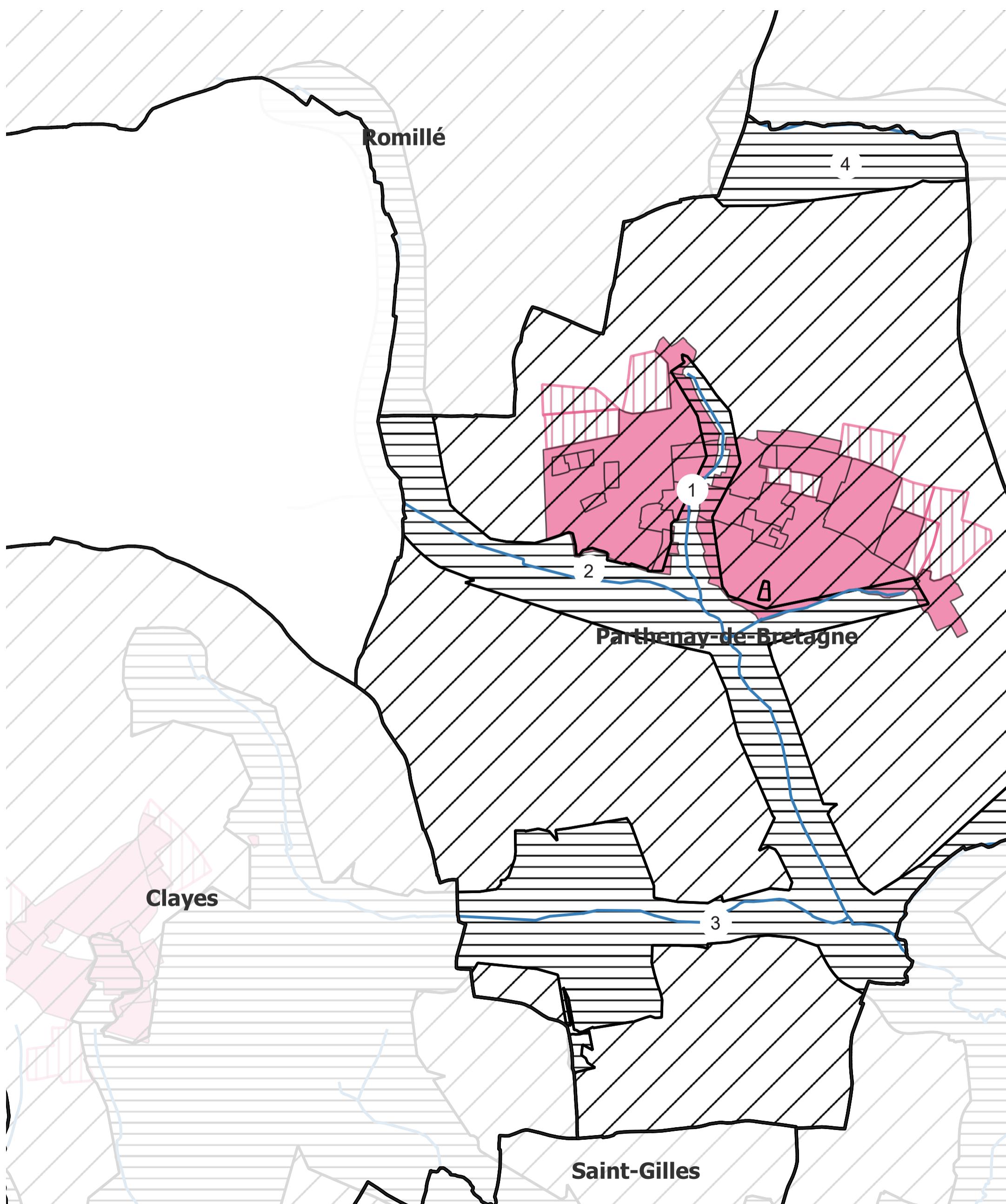
## LES TRANSPORTS

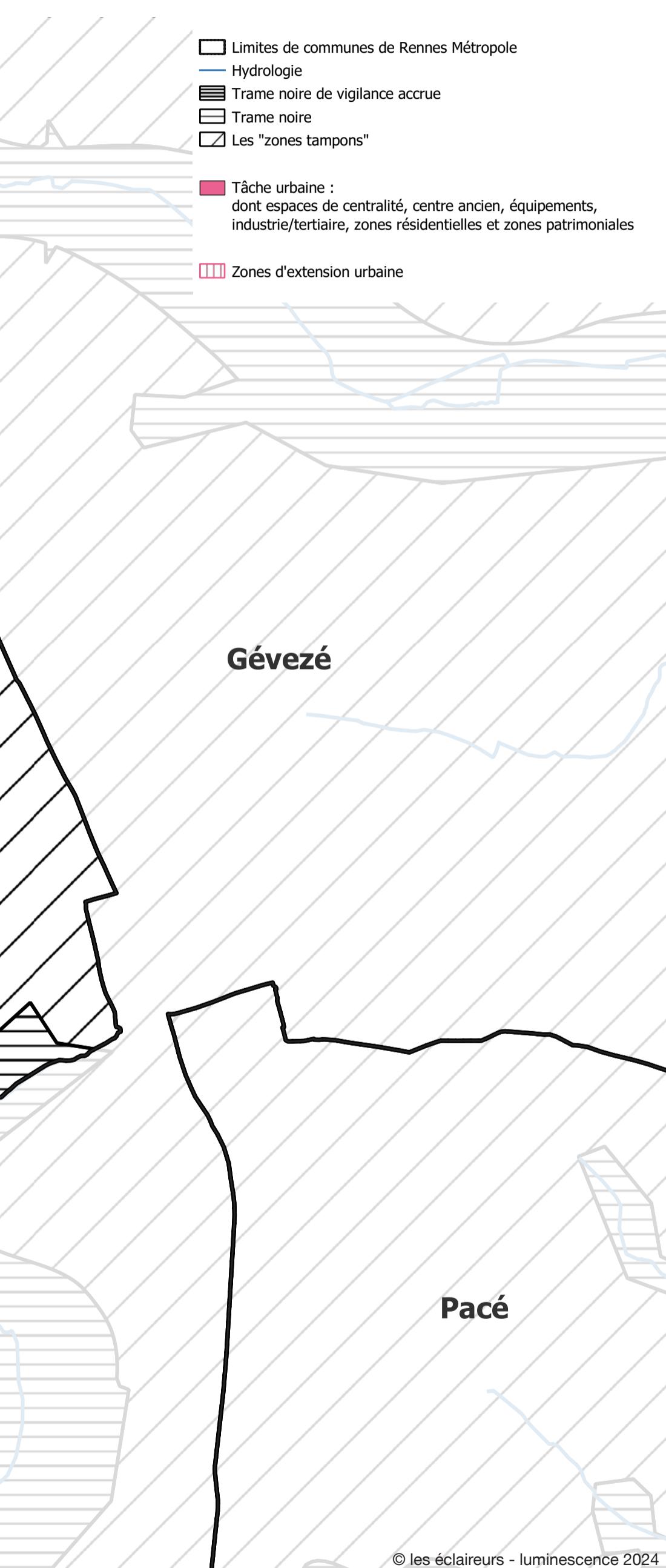
Parthenay-de-Bretagne est bien desservie par un réseau de routes départementales permettant un accès rapide aux axes principaux menant vers Rennes. La commune est également desservie par les lignes de bus du réseau STAR. Parthenay-de-Bretagne ne dispose pas de gare.

## PATRIMOINE

La ville de Parthenay-de-Bretagne compte un seul monument historique : l'église Notre-Dame.

# 1. PARTHENAY-DE-BRETAGNE, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





## LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR PARTHENAY-DE-BRETAGNE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Parthenay-de-Bretagne on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises aux prescriptions du SCAL et en particulier :

- les zones de centralité
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- une zone d'activités industrielles ou tertiaires
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissements scolaires)
- et des zones d'espaces verts et d'abords de rivière au sein même de la commune.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées par la forte présence de trame noire, de trame noire de vigilance accrue et de "zone tampon". Des prescriptions plus classiques s'appliquent pour les typologies n'entrant pas dans ces secteurs.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc. - et selon le niveau de trame sombre dans lequel on trouve ces espaces).

### L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Parthenay-de-Bretagne, on trouve une zone de trame noire qui se déploie en plein cœur de la commune en traversant le tissu urbain (1), au sud-ouest de la commune, jouxtant la tâche urbaine (2) et au sud du tissu urbain (3). Ces zones de trame noire sont toutes en lien avec les ruisseaux affluents de la Vilaine dont le ruisseau du Petit Bois et le ruisseau de la Cotardière. La zone de trame noire située tout au nord de la commune (4), est également liée à la présence d'un ruisseau : le ruisseau du pont des Basses Mardelles.

Ces zones d'attention jouxtent un certain nombre de typologies telles que la centralité, des zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements en plein cœur de la commune.

D'autres zones directement concernées par la trame noire en tant que telle sont des zones d'espaces verts, de boisements et d'abords de rivière.

Vis-à-vis des zones tampons, toute la commune est concernée, y compris au cœur du tissu urbain. Rappelons que ces zones tampons revêtent les mêmes prescriptions techniques que la trame Noire.

Ainsi, sur ces zones très précises, s'il devait y avoir de l'éclairage, celui-ci devrait revêtir les prescriptions des zones tampons et zones de trame noire.

# 1. PARTHENAY-DE-BRETAGNE : TEMPÉRATURES DE COULEUR

■ Limites de communes de Rennes Métropole

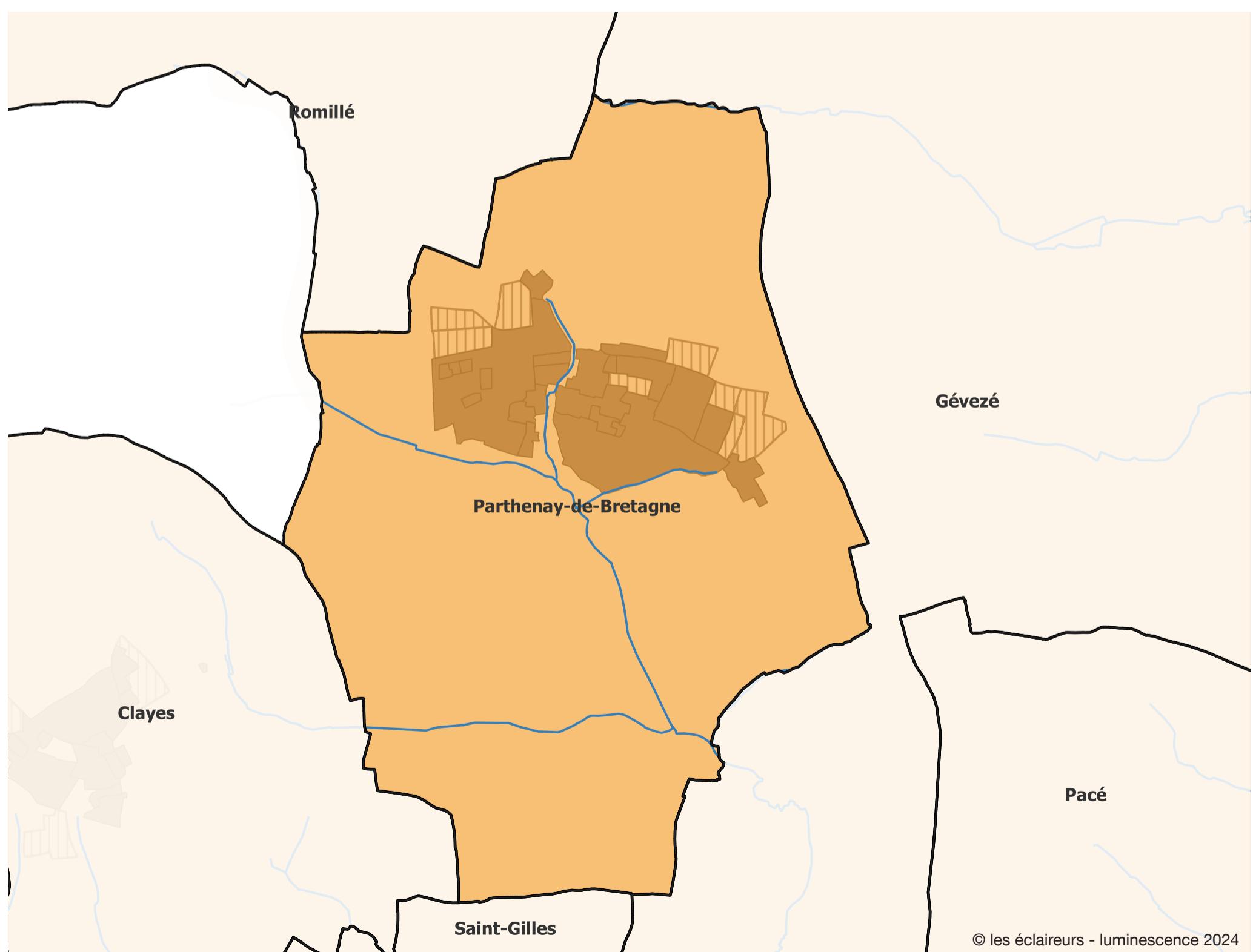
— Hydrologie

■ Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :  
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

■ Trame noire et zones "tampons"  
si éclairage = 2200K

■ Les zones courantes :  
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,  
zones résidentielles et zones patrimoniales)  
éclairage = 2700K

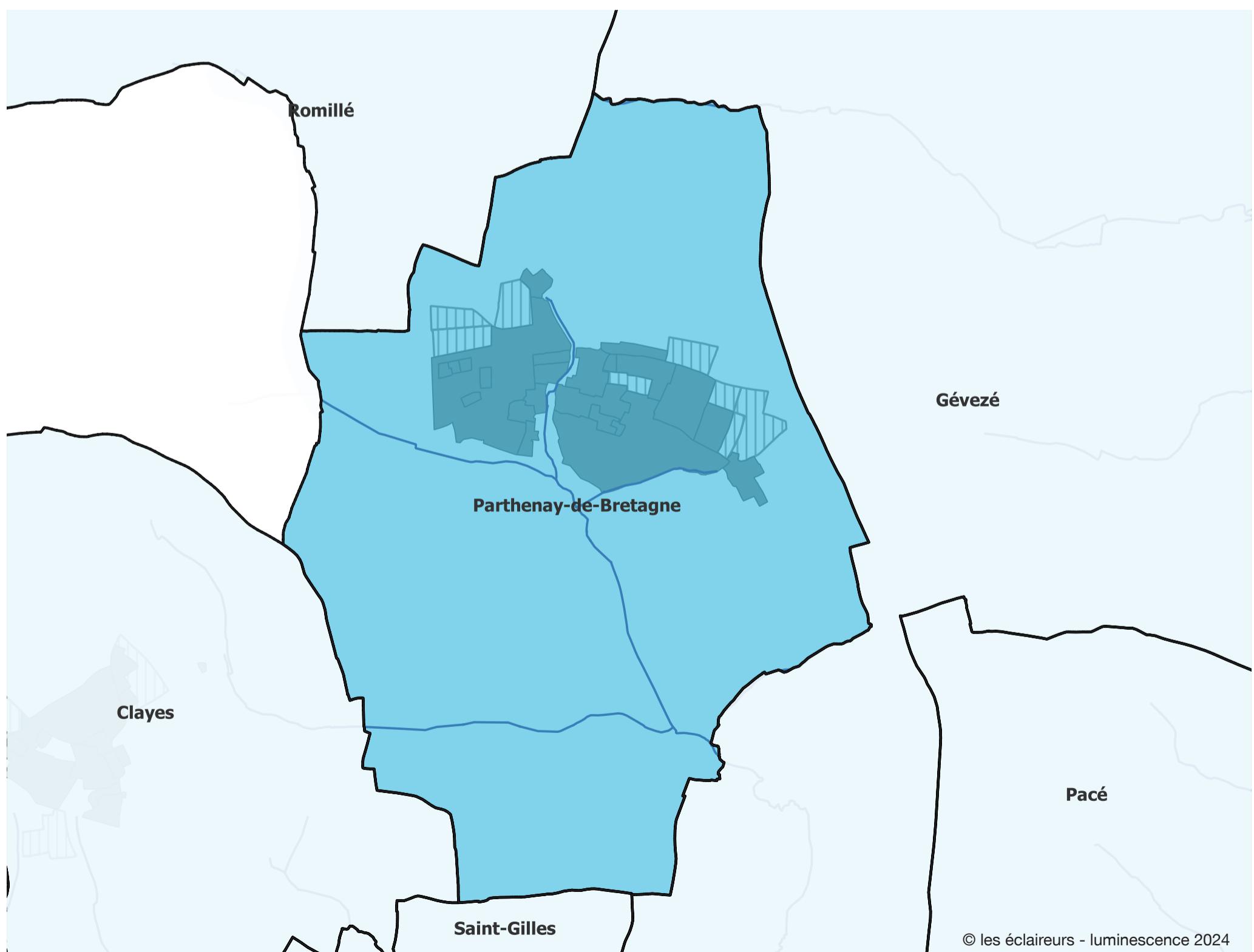
■ Les zones d'extension urbaine :  
éclairage = 2700K



© les éclaireurs - luminescence 2024

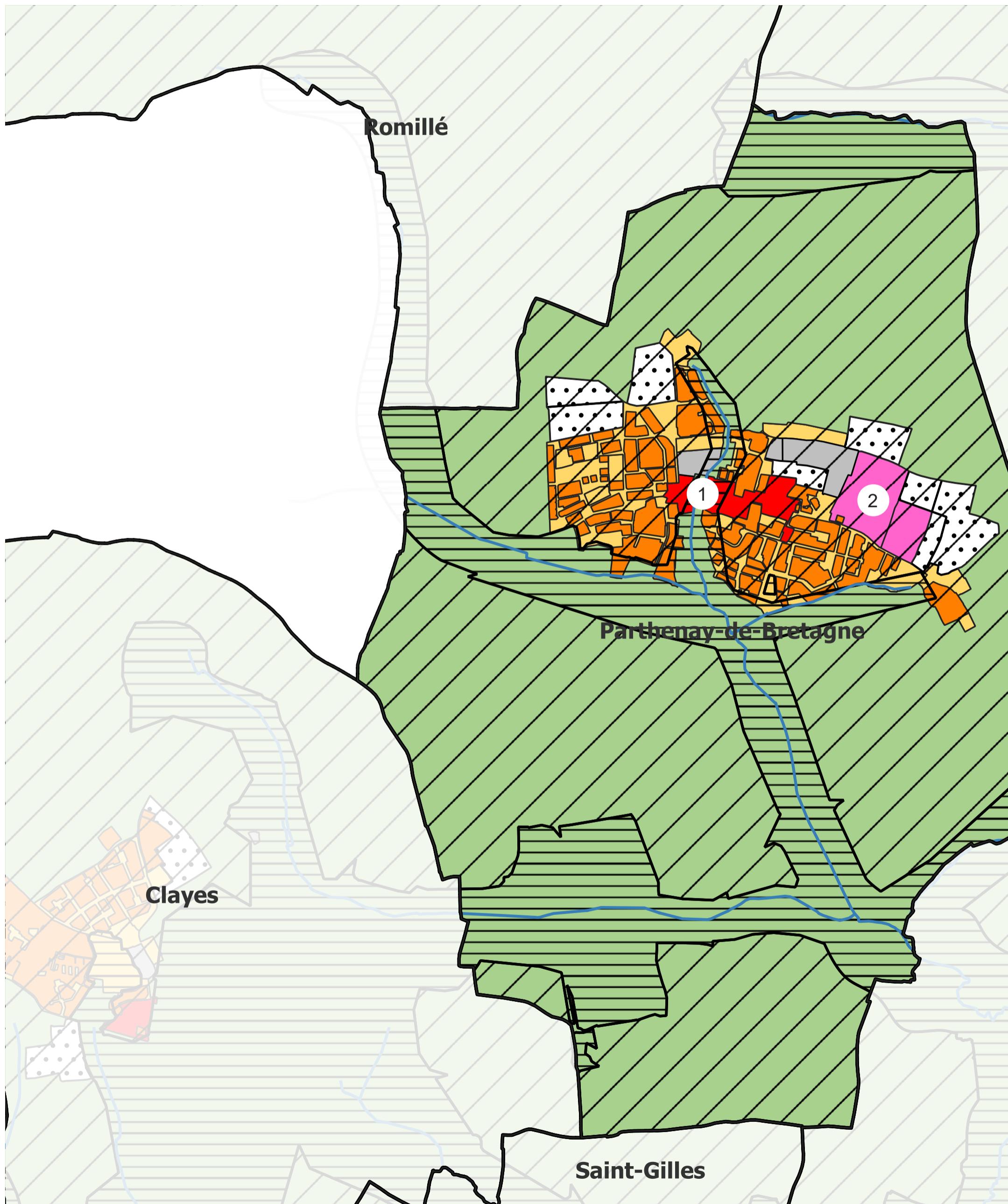
# 1. PARTHENAY-DE-BRETAGNE : NIVEAUX LUMINEUX

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :  
L : 0,5 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :  
si éclairage :  
L : 0,5 à 0,75 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :  
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)  
L : 0,5 à 1 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :  
L : 0,5 à 1 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

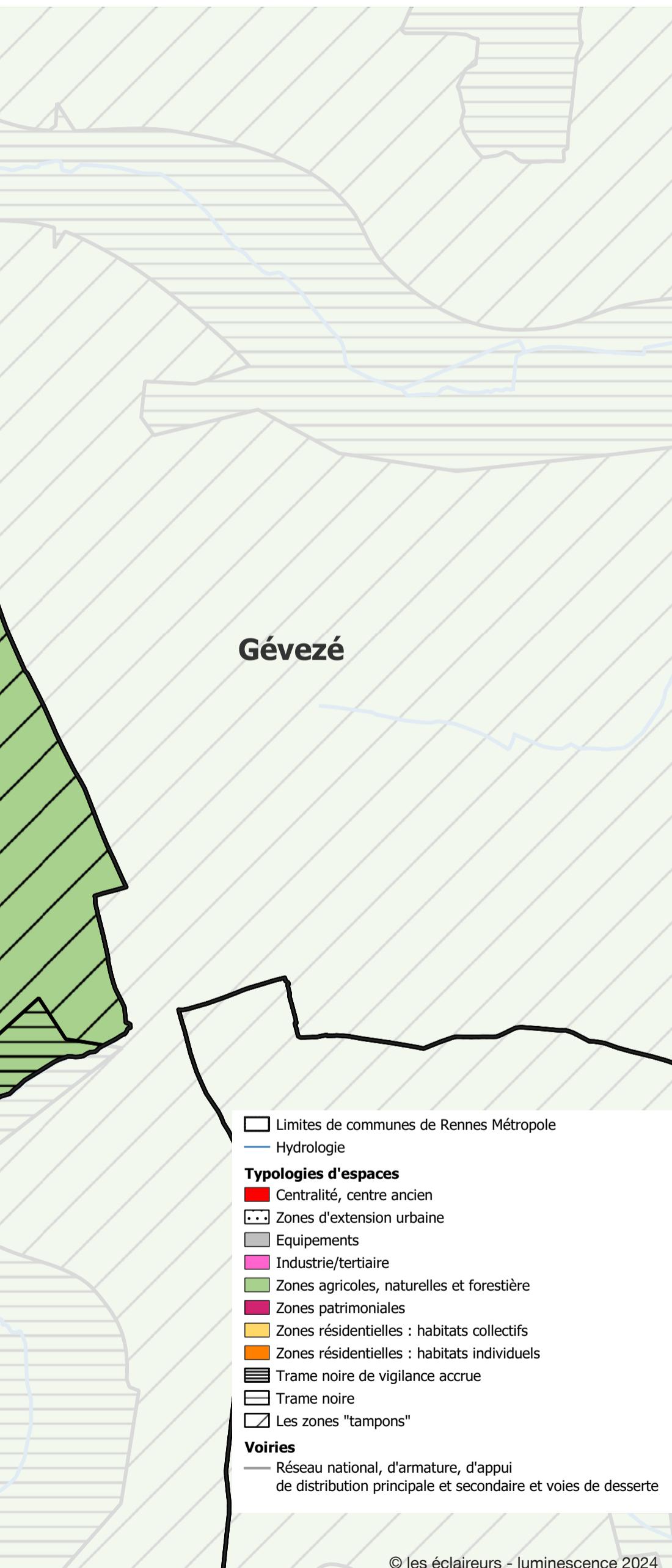


© les éclaireurs - luminescence 2024

## 2A. PARTHENAY-DE-BRETAGNE, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Parthenay-de-Bretagne



## LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Parthenay-de-Bretagne, la zone de centralité est traversée par le ruisseau du Petit Bois (1) qui est couverte par une zone de trame de noire. Ce sont donc les prescriptions relatives à la trame noire qui s'appliquent.

La centralité s'étend autour de cette zone de trame noire, et ces parties sont intégrées à une vaste zone tampon qui comprend l'ensemble du tissu urbain, et même la totalité du territoire communal.

## LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Les zones résidentielles d'habitats individuels, sur la commune de Parthenay-de-Bretagne, sont en majeure partie situées en zone tampon. Quelques zones se trouvent à cheval sur la zone de trame noire qui traverse le tissu urbain, ou sur la zone de trame noire au sud de la commune. Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones tampons et zones de trame noire qui s'appliquent.

## LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

Au même titre que les zones résidentielles d'habitats individuels, les zones d'habitats collectifs se trouvent en majeure partie intégrées dans une vaste zone tampon. Il y a également ponctuellement quelques zones qui sont intégrées aux zones de trame noire dues aux affluents de la Vilaine qui maillent le territoire. Ainsi, ce sont les préconisations relatives aux zones tampons et aux zones de trame noire du Tome 2 qui s'appliquent pour l'ensemble des zones résidentielles d'habitats collectifs.

## LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

La zone d'équipements industriels, commerciaux et tertiaires de la commune est en zone tampon au sein du secteur du Placis de la Touche (2), à l'est du centre-bourg et est composée d'une petite ZA qui jouxtent une scierie. Cette zone, intégralement en zone tampon, doit appliquer les prescriptions relatives à la trame noire.

## LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Sans objet à Parthenay-de-Bretagne.

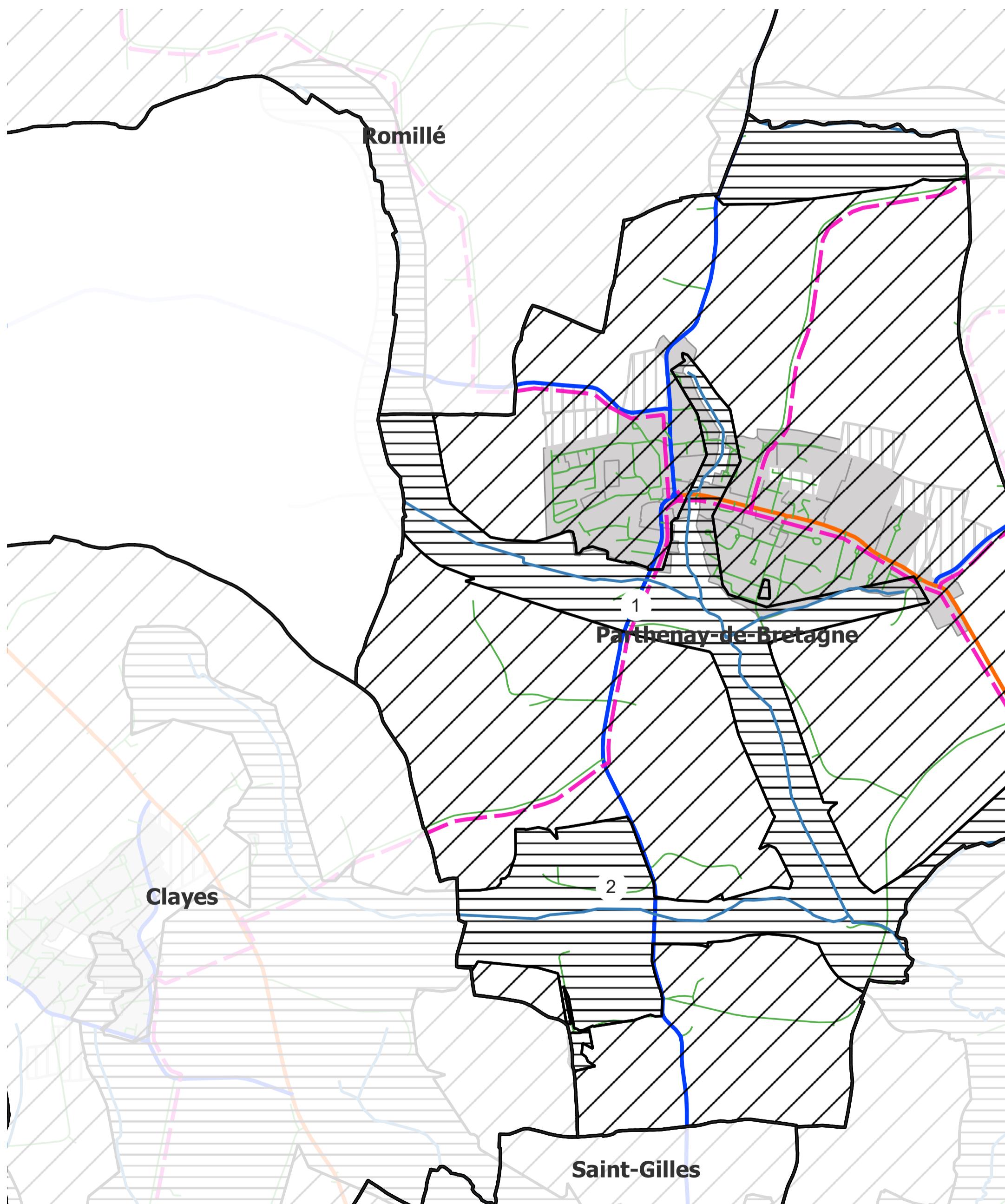
## ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame noire qui passe en plein cœur de la tâche urbaine. Si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame noire s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

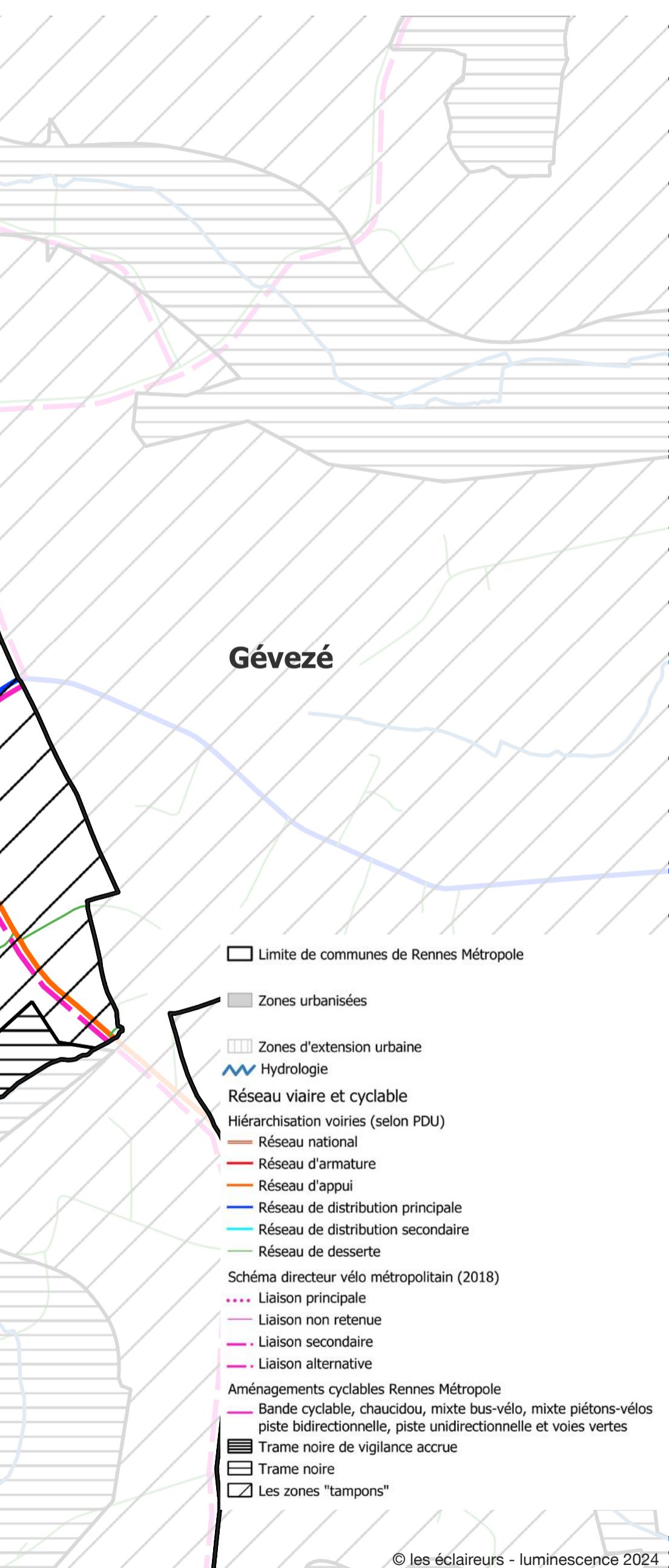
## LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Le territoire communal de Parthenay-de-Bretagne compte deux zones d'équipements, dans le tissu urbain et en zone tampon. La zone d'équipement au nord centre-bourg jouxte la zone de trame noire. S'y appliquent les préconisations spécifiques relatives aux zones tampons.

## 2B. PARTHENAY-DE-BRETAGNE, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Parthenay-de-Bretagne



## LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À PARTHENAY-DE-BRETAGNE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Parthenay-de-Bretagne on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau d'appui et de distribution principal aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL.

## LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Sans objet à Parthenay-de-Bretagne.

## LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

À Parthenay-de-Bretagne, il y a une unique voie du réseau d'appui : la route départementale 231 dans la zone urbanisée qui se prolonge par le Placis de la Touche, la Reuvre, jusqu'à la Janaie à Pacé pour rejoindre Le-Pont-de-Pacé. Cette voie traverse la zone tampon qui couvre l'ensemble du territoire communal de Parthenay-de-Bretagne et la zone de trame noire qui mène au centre-bourg. Les prescriptions relatives aux zones de trame noire et aux zones tampons s'appliquent sur l'ensemble de la D231 présente sur le territoire de la commune.

## LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

À Parthenay-de-Bretagne, les voies de distribution principales, dans leurs parties éclairées (en agglomération), se trouvent en zone tampon, voire traverse une zone de trame noire, comme c'est le cas au sud du tissu urbain au niveau du franchissement du ruisseau du Petit Bois (1), puis plus au sud, à la frontière avec la zone de trame noire liée à la présence d'un massif boisé. L'ensemble du réseau de voies de distribution principales de la commune doit se référer aux prescriptions relatives aux zones de trame noire et aux zones tampon. Hors secteur urbanisé, il est proposé de ne pas installer d'éclairage public.

## LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Sans objet à Parthenay-de-Bretagne.

## LES VOIES DE DESSERTE

À Parthenay-de-Bretagne, la plupart des voies de desserte se trouvent en zone tampon, néanmoins, certaines se trouvent en zone de trame noire (2). L'ensemble des voies de desserte doivent respecter les exigences prescriptives pour les zones tampon et les zones de trame noire.

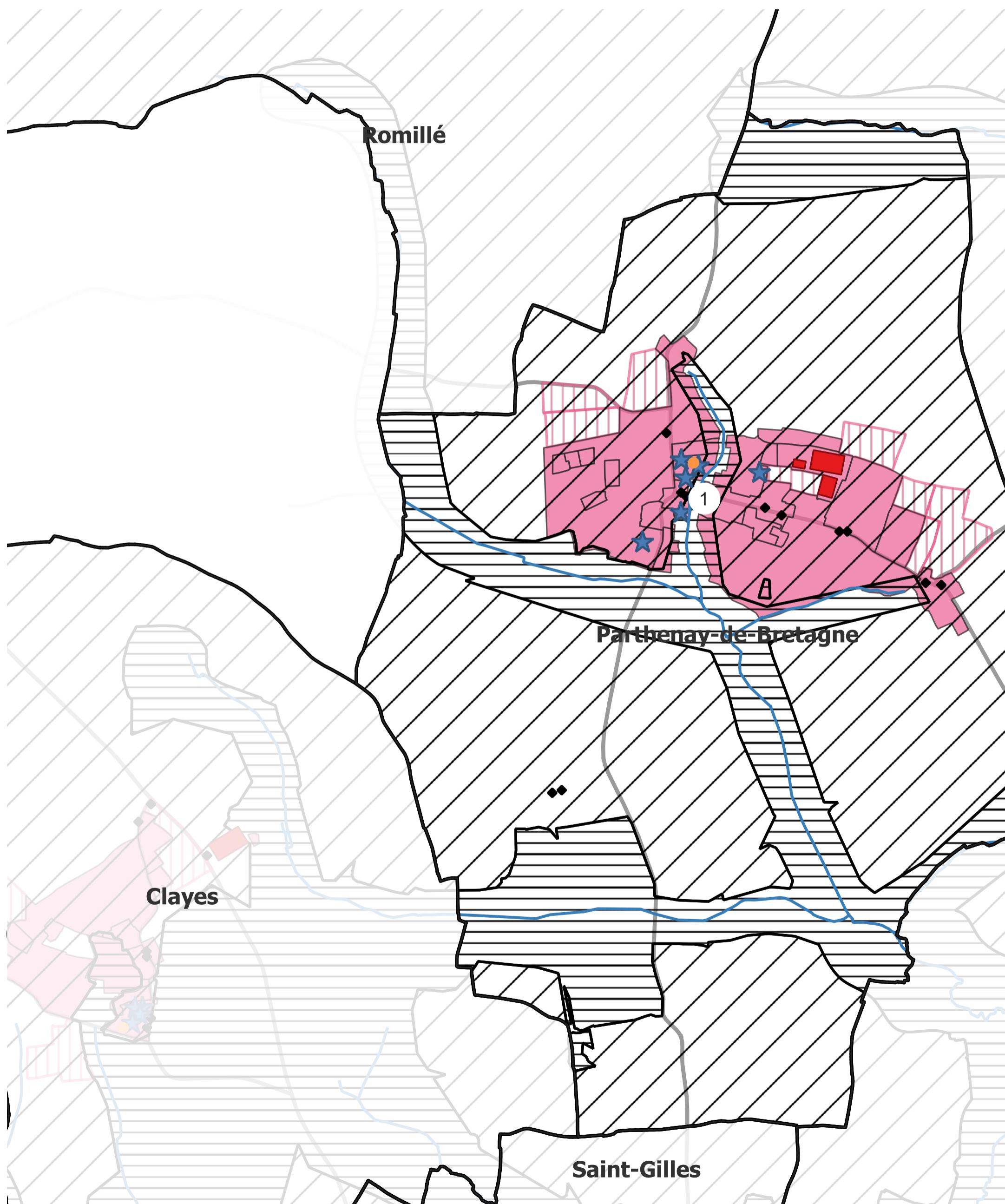
## LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

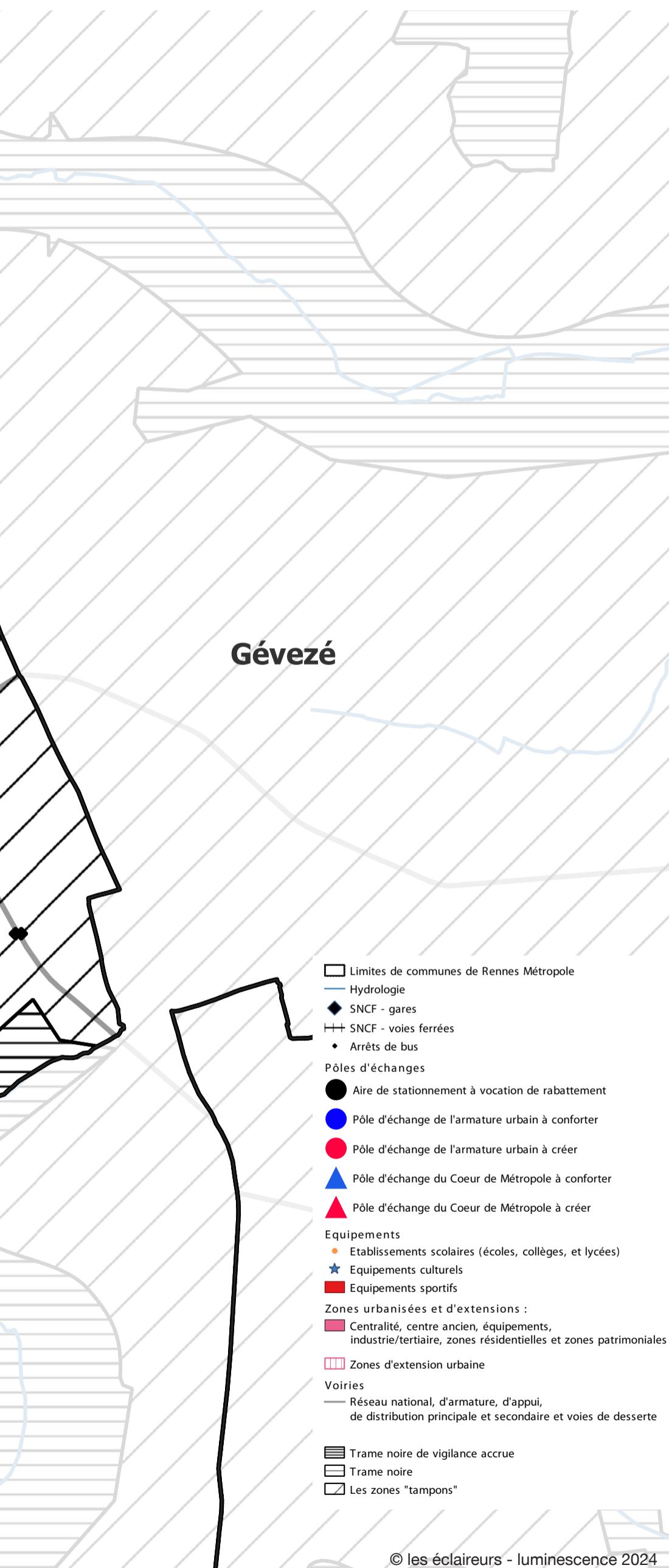
## LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

## 2C. PARTHENAY-DE-BRETAGNE : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Parthenay-de-Bretagne



## LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR PARTHENAY-DE-BRETAGNE ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Parthenay-de-Bretagne on trouve différentes typologies de sites couvertes par des prescriptions du SCAL et en particulier :

- un certain nombre d'arrêts de bus
- un établissement scolaire
- une zone d'équipements sportifs
- des équipements culturels

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones tampon" ou en zone de trame Noire ou encore en zone de trame noire dite "de vigilance accrue".

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Parthenay-de-Bretagne sont situés au coeur de la zone du Placis de la Touche, à l'Est du centre-bourg, en zone tampon. Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones tampons et aux zones de trame noire du tome 2.

## LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les équipements culturels de Parthenay-de-Bretagne sont situés en zone tampon. La plupart étant intégrés au tissu urbain communal. Toutefois, quelques équipements sont situés en zone de trame noire (1) notamment l'église Notre-Dame ou le cimetière. Ainsi l'ensemble des équipements culturels doit respecter les prescriptions du tome 2 applicables aux zones de trame noire et zones tampons.

## LA GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Il n'y a ni gare, ni pôle d'échange à Parthenay-de-Bretagne.

## LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans objet à Parthenay-de-Bretagne.

## LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

L'unique établissement scolaire de Parthenay-de-Bretagne est l'école primaire publique la Fontaine. Elle se situe dans la zone d'équipement au nord du centre-bourg et se trouve en zone tampon, à proximité immédiate avec la zone de trame noire. Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones tampons et zones de trame noire qui s'y appliquent.

## LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

L'unique établissement scolaire de Parthenay-de-Bretagne est l'école primaire publique La Fontaine. Elle se situe dans la zone d'équipement au nord du centre-bourg et se trouve en zone tampon, à proximité immédiate de la zone de trame noire. Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones tampons et aux zones de trame noire qui s'y appliquent.

#### **Données et sources**

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.



